# CONSEIL MUNICIPAL
# RÉUNION DU 1ER AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le premier avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Etaient présents** :
M. PERRION *(arrivé à 19h47)* – M. LEDUC – Mme CORDIER – M. HOUDAYER – Mme FEUILLÂTRE – M. RIGAUD – M. CORRÉ – M. BOURGET *(Adjoints)* – M. COURANT – M. BESNARD – Mme BEILVERT – Mme DION – Mme NIEL – Mme LANDRON – M. ROBIN – M. BLAISE *(arrivé à 19h59)* – Mme ROZÉ – M. FAGARD *(arrivé à 19h45)* – M. HEAS – Mme PRONO – Mme COLLARD – Mme BARDON *(arrivée à 20h01)* – M. GROIZEAU – M. BOHEAS – Mme TIJOU – M. GRILLET.

**Absente excusée** :
Mme BRIET *(pouvoir à Mme BEILVERT)*.

**Secrétaire de séance** : M. ROBIN.

***Convocation du 25 mars 2010.***

En l'absence de Monsieur le Maire, retardé, la présidence est assurée par Joël LEDUC, premier adjoint.

Monsieur LEDUC propose au conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

1. Affaires foncières : cession de parcelles au lieu-dit La Thébaudière.
2. Aménagement secteur de l'Ecotay : demandes de subventions.

Avis favorable du conseil municipal.

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU 04 MARS 2010

Aucune observation n'étant émise, il est approuvé à l'unanimité des présents.

## INTERCOMMUNALITÉ

- **COMPA**
  - Vote du budget primitif 2010 :

    Lors du prochain conseil communautaire, les élus se prononceront sur les nouveaux critères de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire *(D.S.C.)*.

  - Culture :

    Une réunion s'est tenue le 30 mars avec l'ensemble des Maires, afin de débattre du projet de territoire, à partir des réponses aux questionnaires initialement envoyés aux communes.
    Les échanges ont été très fructueux. L'étude doit se terminer en juin prochain.

    *Arrivée de Stéphane FAGARD à 19 heures 45.*
    *Arrivée de Monsieur le Maire à 19 heures 47.*

    Joël LEDUC cède la présidence de séance à Monsieur le Maire.

  - Déchets :

    Un manque de civisme de certains habitants peut être déploré.
    Dépôt de déchets sauvages à proximité des containers Eco 5000 ou sacs éventrés par des chiens errants.
    La mise en place, courant 2011, de containers individuels, devrait permettre d'améliorer la situation.

  - Développement économique :

    L'étude prospective se poursuit *(diagnostic des zones d'activités sur le Pays d'Ancenis)*.

- **Syndicat d'Alimentation en Eau Potable *(Alain BOURGET)***

  Le syndicat départemental s'est récemment réuni.

- **CLIS de PETIT-MARS *(Commission Locale d'Information et de Surveillance)***

  La commission s'est réunie le 29 mars. A cette occasion, les riverains ont rappelé que les nuisances sur le site persistent. Discussion sur le projet de règlement intérieur de la commission.

- **ANCRE *(Anne BEILVERT)***

  Diminution d'activité constatée depuis début 2010.
  Jardin bio : 85 paniers devraient être réalisés cette année.

  *Arrivée d'Olivier BLAISE à 19 heures 59.*

- **SIVOM *(Anne-Marie CORDIER)***

  - Comité syndical du 24 mars :

    Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2009 et vote du budget primitif 2010.
    Le vote de la répartition des participations entre les quatre communes est reporté à la prochaine réunion *(désaccord de la commune du CELLIER)* sur les critères, en attente des chiffres 2010 fournis par la COMPA.
    Toutefois, afin de permettre au SIVOM de disposer d'une trésorerie suffisante, il a été décidé que les 4 communes verseraient, dans l'attente d'une décision, un acompte représentant 80 % du montant de leur participation 2009.

    *Arrivée de Lucie BARDON à 20 heures 01.*

# D É C I S I O N S  M U N I C I P A L E S

## SALLE DE SPORTS DE L'ÉCOTAY – PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Le Cabinet d'Architectes DEESSE 23 travaille actuellement, en lien avec les commissions concernées, à la finalisation de l'avant-projet définitif *(APD)* et du dossier de consultation des entreprises *(DCE)*.

Le calendrier de construction de la salle étant très contraignant, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager une consultation des entreprises selon la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

Les marchés à procédure adaptée sont des marchés dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur *(le Maire)*, en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

Ils doivent respecter les principes applicables à l'ensemble des marchés publics, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Dans le cas présent, il est envisagé de lancer un appel à candidatures début mai, de faire valider le DCE par le conseil lors de la séance du 03 juin, puis de l'envoyer aux entreprises sélectionnées qui devront remettre leur offre avant fin juin pour une attribution des marchés début juillet, afin de permettre le démarrage des travaux dès le mois de septembre 2010.

De ce fait, la séance du conseil municipal du 1er juillet sera reportée au 08 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager une consultation des entreprises selon la procédure adaptée prévue par le Code des Marchés Publics.

## FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PUBLIQUE JULES VERNE – ANNÉE 2009

Le coût de revient de l'école publique doit être établi chaque année pour le calcul de la subvention de fonctionnement de l'école privée, d'une part, et la facturation aux communes de résidence de certains élèves de l'école Jules Verne, non domiciliés à LIGNÉ, d'autre part.

Pour l'année 2009, le coût de fonctionnement de l'école publique s'élève à 221 807,08 € et se détaille comme suit :

- classes élémentaires : 388,15 € par élève *(351,33 € en 2008)*
- classes maternelles : 944,87 € par élève *(873,69 € en 2008)*.

L'évolution des charges de fonctionnement de l'école se justifie notamment par l'implantation, fin août 2008, de locaux modulaires qui représentent une surface supplémentaire de 240 M².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la participation financière des communes extérieures sur ces bases, dans le cadre de la réciprocité des charges de fonctionnement des écoles publiques.

## FINANCES - SUBVENTIONS 2010

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions aux associations sportives, culturelles, scolaires et autres, proposées par les commissions municipales pour l'année 2010, à savoir :

### SUBVENTIONS SPORTS / LOISIRS

- O.C.L. *(Olympique Cycliste Lignéen)* ..... 696,00 €
- Volley Ball ..... 104,24 €
- Danse Variations ..... 2 109,20 €
- A.B.T.L. *(Twirling)* ..... 1 111,28 €
- A.S.T.T.L. *(Tennis de Table)* ..... 1 866,99 €
- B.A.L. *(Badminton)* ..... 943,02 €
- F.H.B.L. *(Hand Ball)* ..... 1 765,63 €
- F.C.M.T.L. *(Football)* ..... 1 414,18 €
- Gymnastique d'Entretien ..... 155,50 €
- Bien vivre ta différence ..... 40,00 €
- Dojo Marsien ..... 825,76 €
- Nozay Omni Sport Handicap ..... 40,00 €
- Ligné Rando ..... 179,06 €
- Archers de l'Erdre ..... 80,68 €
- Nac gym Nort ..... 70,68 €
- Basket Couffé ..... 227,34 €

**TOTAL ..... 11 629,56 €**

### SUBVENTIONS CULTURE

- Ligné Théâtre ..... 619,00 €
- Lavis à Ligné ..... 383,00 €
- Atelier Photo ..... 118,00 €
- Jouer sur les mots ..... 107,00 €
- Fils et Points ..... 130,00 €
- Chorale adultes EMI ..... 136,00 €
- Racines et Patrimoine *(150 € subv fonct. + 800 € subv journée patrimoine) + 160 € (subv achat vitrines)* ..... 1 110,00 €
- Comité des Fêtes ..... 1 550,00 €
- Inter Mars Fanfare ..... 990,00 €
- Comité de Jumelage *(50 % versé après vote budget / 50 % versé après bilan annuel)* ..... 3 298,00 €
- Musique enfants EMI ..... 3 021,00 €
- Musique enfants EMI *(subvention versée uniquement si les 3 autres communes adhérentes la versent)* ..... 1 455,00 €
- Scolaire IMS – EMI ..... 3 502,00 €
- ARRA ..... 100,00 €

**TOTAL ..... 16 519,00 €**

### SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS SCOLAIRES

***Subventions*** :

- Activités scolaires école Jules Verne *(3,20 € par enfant)* : ..... 1 168,00 €
- Classe découverte école Jules Verne *(classes CM2 & CMI-CM2 53 élèves – Futuroscope)* : ..... 1 542,41 €
- Subventions projets pédagogiques école Jules Verne *(dont 400 € minimum pour un projet commun)* : ..... 1 600,00 €
- Activités scolaires école Notre Dame (3,20 € par enfant) ..... 956,80 €
- Subvention OGEC pour fonctionnement école Notre Dame : ..... 154 958,09 €
- Comité de Gestion du restaurant scolaire : ..... 29 106,00 €

***Participations*** :

- Ecole primaire Saint Joseph de CARQUEFOU *(classe spécialisée – 1 élève)* ..... 361,68 €
- Ecole publique élémentaire NANTES *(déménagement famille en cours d'année)* ..... 388,15 €
- Ecole élémentaire Blanche de Castille *(classe spécialisée – 1 élève)* ..... 361,68 €

## SUBVENTIONS DIVERSES

- C.C.A.S. ..... 11 500,00 €
- U. N. C / A.F.N.. ..... 200,00 €
- La Prévention Routière ..... 75,00 €
- Le souvenir français – Ancenis ..... 75,00 €
- Comité pour la Loire de demain ..... 75,00 €
- ASCODÉ 44 ..... 100,00 €
- Association Graine de Sel *(création)* ..... 100,00 €

**TOTAL ..... 12 125,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des subventions proposées, pour l'année 2010.

## VOIRIE – TRAVAUX D'ENTRETIEN 2010 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Général a reconduit son dispositif de financement des travaux de remise en état de la voirie communale, au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale *(PAVC)*. Ce financement départemental peut être sollicité au travers du Fonds d'Aménagement Communal *(FAC)*.

La commission voirie propose de réaliser cette année les travaux suivants :

- Enduits d'usure *(hors agglomération)* :
  - superficie = 17 000 m²
  - coût HT = 22 000 €
- Point à temps *(hors agglomération)* :
  - 40 tonnes coût HT : 25 200 €
    coût TTC : 30 140 €
- Réfection en enrobés route du Mourmas *(2ème tranche)* :
  - Route du Mourmas *(hors agglomération)* :
    longueur = 3900 ml ; largeur = 4,20 ml ; superficie = 16 380 m²
  - Coût HT = 48 720 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions et autorise le Maire à solliciter le financement du Conseil Général pour ces travaux, au titre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale.

## PROJET DE RÉALISATION D'UN FOYER SOLEIL – ÉTUDE DE FAISABILITÉ

La COMPA s'est substituée, en 2002, à la ville d'ANCENIS pour étudier puis réaliser un foyer de jeunes travailleurs à ANCENIS.

L'étude initiale a démontré l'intérêt d'envisager, en complément de ce foyer, le développement de foyers soleils répartis sur le territoire du Pays d'Ancenis.

Les hypothèses étudiées par la COMPA, en coordination avec le Schéma de Cohérence Territoriale *(SCOT)* ont abouti à la proposition de trois foyers soleil basés à SAINT MARS LA JAILLE, VARADES et LIGNÉ.

Pour la commune de LIGNÉ, une concertation a été menée avec les représentants de la Maison Familiale, quant aux possibilités d'évolution du site sur lequel est située la Maison Familiale, dans la perspective d'implantation d'un foyer soleil à LIGNÉ.

Il ressort de ces premiers contacts qu'un projet global prenant en compte les besoins de la Maison Familiale, les besoins en hébergement de jeunes apprentis et la possibilité de développement de logements spécifiques pour personnes âgées, est envisageable.

Une étude de faisabilité de ce projet doit être toutefois réalisée et pourrait bénéficier d'un financement de la COMPA, au titre du contrat de territoire, à hauteur de 80 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches en ce sens.

## PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal décide de modifier comme suit le tableau des emplois communaux :

| SERVICE | POSTE SUPPRIME | POSTE CREE | MOTIF |
|---|---|---|---|
| Administratif | Rédacteur temps complet *(TC)* | Rédacteur principal temps complet *(TC)* | avancement de grade |
| | Adjoint administratif de 2ème classe *(TC)* | Adjoint administratif de 1ère classe *(TC)* | avancement de grade |
| Technique | Contrôleur des travaux (TC) | Contrôleur principal des travaux *(TC)* | avancement de grade |
| | Adjoint technique de 2ème classe *(24,22 h/semaine)* | Adjoint technique de 2ème classe *(25 h/semaine)* | restructuration du poste |
| Culturel | Assistant qualifié de conservation du patrimoine de 2ème classe *(23,5 heures/semaine)* | Assistant qualifié de conservation du patrimoine de 1ère classe *(28 h/semaine)* | avancement de grade et modification durée du temps de travail |

## AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION DE PARCELLES AU LIEU-DIT LA THÉBAUDIÈRE

Par délibération en date du 6 novembre 2008, le conseil municipal a autorisé la cession, après déclassement du domaine public communal, de plusieurs parcelles au profit de 3 familles domiciliées au lieu-dit La Thébaudière :

- une parcelle d'environ 140 m² au profit de Monsieur GUINEL et Mademoiselle ROBERT
- une parcelle d'environ 70 m² au profit de Mademoiselle PACAUD
- une parcelle d'environ 80 m² au profit de Monsieur et Madame LEMOINE

Ces cessions permettent de définir de nouvelles limites de propriétés et de régler ainsi quelques différents de voisinage, notamment liés à des problèmes de passage ou d'accès.

La délibération prévoyait une cession sur la base d'un prix de vente situé entre 3 € et 5 € le m², les frais d'acte et de géomètre restant à la charge des acquéreurs.

Après concertation avec les personnes concernées, le document d'arpentage a été fait par le cabinet ARRONDEL.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer et préciser sa précédente délibération comme suit :

- cession de la parcelle YS 165, d'une superficie de 154 m² au profit de Monsieur GUINEL et Mademoiselle ROBERT, au prix de 620 €.
- cession des parcelles YS 166 et 167, représentant une superficie de 89 m² au profit de Mademoiselle PACAUD, au prix de 295 €
- cession de la parcelle YS 168, d'une superficie de 64 m², au profit de Monsieur et Madame LEMOINE, au prix de 320 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de céder les parcelles YS 165 à 168 aux conditions proposées ci-dessus
- dit que les frais d'actes et de géomètres seront répartis entre les acquéreurs
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces transactions

## AMÉNAGEMENT SECTEUR DE L'ÉCOTAY – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu du programme d'aménagement de ce secteur autour du collège public dont la construction est assurée sous maîtrise d'ouvrage départementale.

La maîtrise d'ouvrage des autres travaux doit être assurée par la commune, qui bénéficie de financements accordés par le Conseil Général *(subventions ou participations financières)*. Selon la nature des travaux, le Conseil Général mobilise des financements différents *(ligne sectorielle, fonds d'aménagement communal, contrat de territoire, etc…)* qui font alors l'objet de conventions spécifiques avec la commune.

L'importance des investissements engagés et la complexité des montages financiers qui en résultent ont conduit le Conseil Général à proposer d'accorder à la commune de LIGNÉ, à notre demande, une subvention globale forfaitaire prenant en compte la totalité des opérations programmées. A l'issue des négociations entre les représentants du département et de la commune, une décision en ce sens devrait être prise par la commission permanente du Conseil Général le mois prochain.

Le Conseil Général souhaite que ce mode de financement, plus souple pour la commune, permette à cette dernière d'intégrer des variantes au programme pour la réalisation de travaux complémentaires, tels que la réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'allée des Bouclières et de la route départementale 23, en fonction des résultats des appels d'offres.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Général accorde à la commune un financement pour la construction de la salle de sports, plafonné à 1 260 000 €. C'est pourquoi, il propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des subventions complémentaires pour le financement de la salle de sports et des autres infrastructures *(réserve parlementaire, COMPA, etc…)*

Avis favorable du conseil municipal.

# C O M P T E S - R E N D U S  E T  I N F O R M A T I O N S

## COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

◆ **Compte rendu commission cadre de vie du 17 février 2010– *Bernard CORRÉ***

- Plantations autour des jeux d'enfants.
- Projets 2010.
- Travaux espaces verts 2010.
- Concours des maisons fleuries.
- Circuits de randonnées.
- Propositions budgétaires 2010.

◆ **Compte rendu commission sports du 10 mars 2010– *Benoît HOUDAYER***

- Rencontre avec le Dojo Marsien.
- Propositions pour les subventions 2010.
- Examen de l'avant projet sommaire des salles de sports de l'Ecotay.
- Salle Eugène Durand : contrôle d'accès vestiaires du foot.

◆ **Compte rendu commission scolaire du 22 mars 2010– *Sonia FEUILLÂTRE***

- Frais de fonctionnement école Jules Verne, année 2009.
- Fournitures scolaires année 2010 : 51,30 € par enfant et manuels scolaires : 5,40 € par enfant des classes élémentaires.
- Subventions scolaires année 2010.
- Restaurant scolaire : poursuite de la gestion par l'association.
- Ecole Jules Verne : réflexion sur une nouvelle hypothèse d'extension de l'école, prenant en compte la possibilité d'un transfert du restaurant scolaire.
  Olivier GRILLET fait part des interrogations de certains parents sur cette solution *(trajet entre les écoles et la salle des Elfes, compatibilité de l'actuel restaurant scolaire avec les besoins en locaux de l'école, etc…)*
  Monsieur le Maire rappelle les contraintes budgétaires de la commune, qui conduisent à reporter de plusieurs années le projet initialement proposé pour l'extension de l'école. L'opportunité d'une reprise de la salle des Elfes constitue une nouvelle hypothèse qu'il souhaite examiner avec le bureau municipal *(adjoints)* dans un premier temps, en recensant l'ensemble des avantages et inconvénients que pourrait présenter cette solution par rapport au projet précédemment étudié.
  Monsieur le Maire ajoute que l'intérêt des enfants et des enseignants sera bien évidemment pris en compte, mais que l'aspect économique et financier du projet est également important, compte tenu des marges de manœuvre budgétaires de la commune.
  En tout état de cause, ce dossier devra ensuite faire l'objet d'une large concertation avec les membres du comité de pilotage et les commissions municipales concernées.

## INFORMATIONS DIVERSES DES COMMISSIONS

◆ **Michel COURANT.**

- Les propositions émises par la commission mobilité concernant les liaisons piétonnes et deux-roues ont été reprises par EGIS dans le cadre de l'étude d'aménagement du secteur de l'Ecotay.

◆ **P.A.V.E.**

- Constitution du comité de pilotage en cours.

- **Bernard CORRÉ**

  - Le rapport d'experts relatif aux problèmes constatés à la Maison de l'Enfance précise les responsabilités, ce qui permet à la commune d'engager les travaux de remise en ordre.
  - Les travaux modificatifs dans les locaux de la Poste doivent être réalisés d'ici l'été 2010.
  - Maison Ker René : peinture intérieure du rez-de-chaussée dans l'attente de travaux plus importants.

- **Joël LEDUC**

  - Notification de la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité rurale : + 17 000 € par rapport à la prévision budgétaire.

- **Anne-Marie CORDIER.**

  - Réunion de la commission culture le 13 avril. Préparation du 10e anniversaire de la Maison des Associations *(prévu le 12 septembre)*.
  - Commémoration du 08 mai le jour même, à 11 heures.
  - Commission communication le 19 avril.

- **Benoît HOUDAYER.**

  - Assainissement : le bureau d'études chargé de réaliser le diagnostic du réseau a commencé sa mission.
  - Plan d'épandage : la commission agricole récemment mise en place travaille actuellement sur ce dossier qui fera l'objet d'une réunion avec l'ensemble des agriculteurs le 19 avril à 19 heures.

- **Jean-Paul RIGAUD.**

  - Voirie : rendez-vous au Laca avec les riverains le 17 avril à 10 heures.

- **Alain BOURGET.**

  - Syndicat EDENN : les travaux de restauration des cours d'eau prévus dans le cadre du CREZH *(Contrat, Restauration, Entretien rivières et Zones Humides du bassin de l'Erdre)* représentent un coût global de 145 000 € pour LIGNÉ, soit un coût réel pour la commune après déduction des subventions d'environ 33 000 € répartis sur cinq ans.
  - Les membres des commissions développement durable et voirie vont faire une visite de terrain le samedi 03 avril à 10 heures 30.
  - Soirée d'information le 06 avril au Préambule avec la Ligue de Protection des Oiseaux *(Mickaël POTARD)*. Thème : « les pesticides, la biodiversité et la santé ».
  - Mise en place de la commission agricole le 29 mars dernier.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Conseil de développement du Pays d'Ancenis**

  Election d'un nouveau bureau.

- **Association Les Petits Pas de Jules Verne**

  Election d'un nouveau bureau :

  → présidente : Laetitia LAFROGNE
  → vice président : François BLAISE
  → secrétaire : Dorothée BREBION
  → trésorier : Jean Marc LECHAT

- **Circulation**

  Il est constaté qu'un certain nombre d'automobilistes empruntent l'avenue Jules Verne à contre sens à partir de l'allée des Bouclières *(cette partie de la rue est en sens unique)*.

- **Dégradation sur bâtiments communaux**

  Monsieur le Maire signale que de nouvelles dégradations ont récemment été occasionnées à certains bâtiments. Leurs auteurs ont pu être identifiés par les services de la Mairie et seront prochainement convoqués avec leurs parents en Mairie. Monsieur le Maire ajoute qu'il déposera plainte à la Gendarmerie puisque qu'il s'agit de « récidivistes ».

- **S.A.H.LEDUC**

Monsieur le Maire souhaite évoquer devant le conseil municipal la situation de la S.A.H.LEDUC, qui vient d'être placée en redressement judiciaire par le Tribunal de Commerce.

Il précise qu'il a récemment rencontré les représentants syndicaux et du comité d'entreprise en Mairie, qu'une rencontre a été organisée entre ces représentants du personnel et plusieurs responsables politiques locaux et régionaux *(député, sénateur, conseiller régional, conseillers généraux)* pour les sensibiliser à la situation de l'entreprise et de ses salariés.

Dans un second temps, ces élus ont reçu Joël LEDUC, PDG de l'entreprise, qui a pu apporter un certain nombre d'informations sur la situation économique et financière de son entreprise et sur les différentes démarches effectuées au cours des derniers mois pour préserver l'emploi au sein de l'entreprise malgré un contexte économique très défavorable.

Monsieur le Maire propose ensuite à Joël LEDUC de prendre la parole.

Celui-ci rappelle que la crise est identifiée depuis mai 2008. Une légère reprise est constatée en 2010 mais sera nettement insuffisante pour permettre de retrouver un équilibre financier. Ses principales priorités sont de conserver un actionnariat familial qui permet d'éviter tout risque de délocalisation de l'activité et de prendre en compte autant que possible l'aspect humain de cette crise.

Il ajoute que toutes les démarches possibles ont été faites pour sauvegarder l'emploi. Désormais, les décisions appartiennent à l'administrateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'un courrier que viennent de lui adresser les représentants syndicaux et du comité d'entreprise, appelant les élus à s'associer à la manifestation pour la défense de l'emploi, organisée à LIGNÉ le samedi 10 avril 2010 à 10 heures.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte ensuite le vœu suivant :

**Vœu du conseil municipal de LIGNÉ**
**relatif à la situation économique de l'entreprise LEDUC et à l'emploi**

Notre Conseil, par ce vœu, souhaite marquer son plein soutien, tant aux 374 salariés de l'entreprise S.A.H.LEDUC, qu'à ses dirigeants.

Nous avons tous eu connaissance des difficultés économiques rencontrées par cette entreprise, touchée dès l'été 2008 par le fort ralentissement des commandes de ses principaux clients, eux-mêmes impactés par la crise.

Dans ce contexte, la direction de la S.A.H.LEDUC a œuvré pour que le maintien de l'emploi soit l'absolue priorité. Les salariés et leurs représentants reconnaissent et saluent les démarches effectuées par leurs dirigeants en ce sens.

Cependant, l'absence de reprise rapide et suffisamment significative de l'activité a conduit l'entreprise au redressement judiciaire, décidé hier par le tribunal de commerce. Des licenciements, pour une partie de l'effectif, semblent temporairement inévitables.

Nous constatons l'état d'esprit positif et la dignité manifestés par les dirigeants et l'ensemble du personnel, malgré les nombreuses contraintes déjà subies.

Nous en appelons à tous les représentants des pouvoirs publics, qui sont désormais en charge de ce dossier, afin que soient privilégiées les solutions permettant la sauvegarde de l'emploi, et leur demandons de prendre en considération la gestion honnête et humaine dont les dirigeants, respectueux du personnel, ont fait preuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.